

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:09/02/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SCALPEX NW
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Décapant pour peinture universelle
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
Télécopie: +33 (0)1 48 49 80 36
Courriel: scalp@scalp-france.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 4

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Irr. oc. 2 / H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Danger -
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:02/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	<p>P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>COV: 1030 g/l</p>
2. 4. Dangers principaux:	<p>Facilement inflammable.</p>
2. 5. Autres dangers:	<p>Réagit avec des bases</p>

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange d'acides et de solvants organiques
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- 1,3-dioxolane
 - N° Id: 605-017-00-2 - N° CE: 211-463-5 - N° CAS: 646-06-0
 - Conc. (% pds) : 60 < C <= 70
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - SGH07- Point d'exclamation Eye Irrit. 2 Atten-Eye Irrit ,2-H319
 - alcool benzylique
 - N° Id: 603-057-00-5 - N° CE: 202-859-9 - N° CAS: 100-51-6
 - Conc. (% pds) : 10 < C <= 15
 - SGH :
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H332
 - acétate de méthyle
 - N° Id: 607-021-00-X - N° CE: 201-185-2 - N° CAS: 79-20-9
 - Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
 - Divers :
 - VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 606 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m³ = 757
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
 - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
 - ((*))
 - Divers :
 - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
 - acide formique
 - N° Id: 607-001-00-0 - N° CE: 200-579-1 - N° CAS: 64-18-6
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH :
 - * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314
 - (Skin Corr. 1A; H314: C >= 90% - Skin Corr. 1B; H314: 10% <= C < 90% - Skin Irrit. 2; H315: 2% <= C < 10% - Eye Irrit. 2; H319: 2% <= C < 10%)
 - Divers :
 - VME ppm = 5 - VME mg/m³ = 9 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m³ = 19
 - éthylbenzène
 - N° Id: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS: 100-41-4

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:02/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- Conc. (% pds) : $0 < C \leq 1$
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304
- (H373 (organes de l'ouïe))
- Divers :
VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable.
Appeler un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Mettre la victime à l'air libre.
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Si les troubles continuent, consulter un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- /
4. 2. 1. Inhalation: Des hautes concentrations peuvent provoquer: maux de tête
4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: eau en grande quantité, eau pulvérisée mousse poudre chimique sèche dioxyde de carbone (CO₂)
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Appareillages antidéflagrants indispensables.
En cas d'incendie: maintenir les fûts, etc., à basse température en les arrosant d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:09/02/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections:	/

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

- | | |
|---|---|
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Éviter les flammes nues et l'agitation.
Ne pas fumer.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Employer des outils antidéflagrants. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. |

7. 2. Stockage:

- | | |
|---|--|
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | polyéthylène (haute densité)
acier inoxydable |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Décapage des peintures |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

- | | |
|----------------------------------|---|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none"> • acétate de méthyle : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 606 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m³ = 757 • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442 • acide formique : VME ppm = 5 - VME mg/m³ = 9 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m³ = 19 • éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884 |
|----------------------------------|---|

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
alcool benzylique CAS : 100-51-6

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs):450 mg/m³

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::90 mg/m³

DNEL Court terme Cutané (Travailleurs):47 mg/kg bw / day

DNEL : Travailleur .Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:9,5 mg/kg bw /jour bw /day

DIOXOLANE: CAS : 646-06-0

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::19 mg/m³ bw /Day

DNEL : Travailleur .Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:4,1 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:02/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

bw/d
DNEL Long terme Orale (Travailleurs):75 mg/kg bw/d
DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::5,7 mg/m³

ETHYLBENZENE: CAS : 100-41-4
DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::77 mg/m³
DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs)
DNEL : Travailleur .Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:180 mg/kg

TOLUENE: CAS : 108-88-3
DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::192 mg/m³
DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs):384 mg/m³
DNEL : Travailleur .Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:384 mg/kg

PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.

alcool benzylique: CAS : 100-51-6
sol (agricole):0,456 mg/Kg w w
sédiment:5,27 mg/Kg w w t
Sédiments marins:0,527 mg/
eaux douces:1 mg/l

DIOXOLANE: CAS : 646-06-0
eaux douces:19,7 mg/l
Sédiments d'eau douce:77,7 mg/kg dw t
Sédiments marins:7,77 mg/kg dw t
sol (agricole):2,62 mg/kg dw t

ETHYLBENZENE: CAS 100-41-4
eaux douces:0,327 mg/l
eau marine:0,327 mg/l
sol (agricole):2,31 mg/kg
STP :6,58 mg/l

8. 1. 2. Indice biologique: Non déterminé.
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Filtre combiné, par ex. DIN 3181 ABEK si le produit forme des vapeurs.
8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés: gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle., gants en caoutchouc butyle
Changer régulièrement les gants usés.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié tablier et bottes résistants aux solvants
vêtements de protection à manches longues
8. 2. 4. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité bien fermées.
Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. lunettes de sécurité avec protections latérales
8. 2. 5. Protection individuelle: Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
Éviter le contact avec les vêtements.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à:40°C
Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:02/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	/
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	gel
9. 1. 2. Couleur:	incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur:	légère
9. 1. 4. PH:	2,2
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	74°C
9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:	-10°C
9. 1. 7. Point d'éclair:	2°C
9. 1. 8. Température d'auto-inflammabilité:	270°C
9. 1. 9. Température de décomposition:	>270°C
9. 1. 10. Limites d'explosivité:	18 % Vol dans air
9. 1. 11. Inflammabilité (solide, gaz):	/
9. 1. 12. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 13. Pression de vapeur:	70 mm/Hg @ 20°C
9. 1. 14. Densité gazeuse:	2.5 (air = 1)
9. 1. 15. Densité relative (eau = 1):	1.05
9. 1. 16. Masse volumique apparente:	1.05 g/cm3
9. 1. 17. Viscosité:	> 4000 Cps
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Soluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	non miscible
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	/
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. 6. Conductivité électrique:	/
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:02/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 40 °C
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	CO, CO2

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	/
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer: Irritation des voies respiratoires CL50: 27 mg/l/4h rat
11. 2. 2. Contact avec la peau:	XYLENES CAS : 1330-20-7 DL50/cutanée/lapin =:12126 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Pas d'information disponible.
11. 2. 4. Ingestion:	XYLENES:CAS : 1330-20-7 DL50/orale/rat = 4.300 mg/Kg
11. 3. Sensibilisation:	/
11. 4. Toxicité chronique:	/
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Ce produit n'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	/
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation. DIOXOLANE:646-06-0 Log Pow :- 0,37 (20°C)
12. 4. Mobilité dans le sol:	répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Autres effets néfastes:	Non
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	XYLENES:CAS : 1330-20-7 CL50/24h/poisson rouge =:2,6 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> CE50-48 h - Daphnies:1 mg/l <i>Daphnia magna</i> CE50:2,2 mg/l (algues) ETHYLBENZENE:100-41-4 CE50-48 h - Daphnies 2,2 mg/l DIOXOLANE:CAS : 646-06-0 CL50 (poissons) 95,4 mg/l CE50 alcool benzylique: CE50:390 mg/l <i>Daphnia magna</i>

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:02/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	NOEC 310 mg/l:Algues -Pseudokirchneriella -(72 h) CL50 460 mg/l poissons Pimephales:21 d CE50:772 mg/l Daphnia magna Erc50 :877 mg/l algues
12. 6. 2. Toxicité bactériologique:	Non déterminé.
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux:	non déterminé
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non déterminé.
12. 8. Information(s) générale(s):	/
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1993
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50°C inférieure ou égale à 110 kPa) LIQUIDE INFLAMMABLE , NSA Contient: DIOXOLANE
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	F1 274 601 640D
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC02 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	.
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-E
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:02/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement: produits non dangereux
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Concerne uniquement la France
Réglementation relative aux installations classées :
ICPE : 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.
- Catégorie SEVESO III :
Liquide Inflammable Cat II
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite sur ce produit .
15. 3. Avis ou remarques importantes: Maladies professionnelles
:
RG 4 BIS - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes: /

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX NW

Version:5

Date de révision:02/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 4. Restrictions:	L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Recommandation(s):	/
16. 6. Références et / ou bibliographie:	/
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	Acronymes et abréviations: ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée.
16. 9. Historique:	
16. 9. 1. Date de la première édition:	11/01/2010
16. 9. 2. Date de la révision précédente:	09/02/2016
16. 9. 3. Date de révision:	02/03/2017
16. 9. 4. Version:	5
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	2
16. 10. Réalisé par:	SCALP